



DON PLANIFIÉ OU EN NATURE

Le **DON PLANIFIÉ** consiste de faire les arrangements aujourd'hui pour que le versement du don se fasse automatiquement à une date ultérieure.

Le **DON EN NATURE** comprend, entre autres, les biens en immobilisation, les biens amortissables et les biens à usage personnel. Francofonds évaluera, cas par cas, les circonstances du don en nature, et discutera les options avec le donateur ou la donatrice. SVP contacter Francofonds directement au 237-5852 ou sans frais au 1-866-237-5852 pour discuter de ce type de don.

Les **dons planifiés** consistent, entre autres, des :

- a) dons par testament
- b) dons de police d'assurance-vie
- c) dons de REÉR ou de FERR.

Par l'entremise des dons planifiés aux bénéfiques de Francofonds, vous vous assurez que notre communauté francophone puisse bâtir son avenir sur une base financière des plus solide.

a) DONS PAR TESTAMENT

Le **don par testament** vous permet d'effectuer un don, d'un montant plus substantiel, sans avoir à nuire à votre situation financière actuelle.

Un don par testament fait au nom de Francofonds concrétise l'attachement perpétuel que vous ressentez envers votre communauté francophone.

Des clauses testamentaires reflétant vos intentions peuvent vous être suggérées par un avocat, un planificateur financier, un comptable ou un agent d'assurances. Ils pourront aussi vous informer au sujet des bénéfices fiscaux.

b) DONS DE POLICE D'ASSURANCE-VIE

Le **don d'une police d'assurance-vie** est un moyen de faire un don important à une cause qui vous tient à cœur, et ce à un coût annuel modeste.

En plus, vos primes annuelles qualifient pour un reçu de fins d'impôts à la condition que la police ait été entièrement cédée à Francofonds et que Francofonds ait été inscrit comme bénéficiaire de la police. Discutez de cette option intéressante avec votre agent d'assurances pour plus de détails.

c) DONS DE REER ou de FERR

Le **don de votre Régime enregistré d'épargne retraite (REER) ou de votre Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)** est aussi une option intéressante pour assurer que votre legs est laissé à votre communauté. Vous pouvez nommer Francofonds à titre de bénéficiaire en signant une déclaration à votre institution financière.